

E-Pairs

Association Fédérative des Groupes de Pairs
Pour Le Développement Professionnel Continu En Médecine du Travail

GAPEP MDT Numéro : évaluation après chaque séance : date . / . /

(cochez la case rouge pour les bonnes réponses)

1	Conformité du thème aux priorités d'orientation DPC santé au travail	<input type="checkbox"/>	Tout à fait conforme
		<input type="checkbox"/>	Partiellement conforme ou proche
		<input type="checkbox"/>	Problématique de santé au travail autre: laquelle?
		<input type="checkbox"/>	Hors santé travail
2	L'exposé du cas clinique permet de comprendre « visualiser » l'activité de travail Ou, la séance a-t-elle pris le travail pour grille de lecture ? (exposé et discussion) ?	<input type="checkbox"/>	Oui tout à fait
		<input type="checkbox"/>	Oui relativement
		<input type="checkbox"/>	Peu
		<input type="checkbox"/>	Non pas du tout
3	L'exposé du cas clinique permet de comprendre la santé du salarié	<input type="checkbox"/>	« Diagnostic »
		<input type="checkbox"/>	Douleur(s) et gêne(s)
		<input type="checkbox"/>	Vécu
4	La séance (présentation Clinique et discussion) s'appuie sur des références bibliographiques et des recommandations (grade)	<input type="checkbox"/>	À quelle(s) recommandation(s) validée(s) (HAS, ...)
		<input type="checkbox"/>	A quelle(s) référence(s) bibliographique(s)
		<input type="checkbox"/>	A des consensus empiriques
5	L'exploration du lien santé travail	<input type="checkbox"/>	Explicite
		<input type="checkbox"/>	Evoqué plus ou moins
		<input type="checkbox"/>	Non discuté
6	Quel retour au salarié ?	<input type="checkbox"/>	Retrait du poste
		<input type="checkbox"/>	Conseils et explications
		<input type="checkbox"/>	Documents remis
		<input type="checkbox"/>	Programmation d'un suivi du salarié
		<input type="checkbox"/>	Implication du salarié
7	Quel retour à l'entreprise?	<input type="checkbox"/>	Aménagement de poste
		<input type="checkbox"/>	Aménagement du temps de travail
		<input type="checkbox"/>	Courrier d'alerte
		<input type="checkbox"/>	Conseils et explications
		<input type="checkbox"/>	Documents remis
8	Repères pour la pratique professionnelle	<input type="checkbox"/>	Oui
		<input type="checkbox"/>	Non
		<input type="checkbox"/>	Recherches à faire

E-Pairs

Association loi de 1901 - déposée le 6 novembre 2006

N° de dépôt : 2006 0048 889

N° de déclaration d'activité de FPC : 24 37 02517 37

N° SIRET : 494 421 514 00014

Enregistrement ANDPC : 2849

Code APE : 9499Z

Référencé dans Data-Dock

Site : <http://www.e-pairs.org>

Adresse électronique : e-pairs@e-pairs.org

Adresse Postale : E-Pairs, 6 rue des coudriers, 86100 CHATELLERAULT

Arrêté du 31 juillet 2019 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2020 à 2022

NOR : SSAH1921647A

Art. 1er. – Les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu

I– s’inscrivant dans le cadre de la politique nationale de santé;

II. – définies par profession ou par spécialité, sont définies pour les années 2020 à 2022 en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – L’annexe mentionnée à l’article 1er est complétée, pour chacune des orientations du I et II, par des fiches de cadrage opposables en précisant les enjeux, le périmètre d’application et les attendus en termes de programme. Ces fiches font l’objet d’une publication sur le site de l’Agence nationale du développement professionnel continu.

Art. 3. – Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU S’INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

– médecin spécialisé en médecine et santé au travail:

– orientation no 108: Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l’emploi;

– orientation no 109: Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS);

– orientation no 110: Expositions professionnelles aux agents chimiques;

– orientation no 111: Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,

Auxiliaires médicaux Métiers du soin – infirmier:

– orientation no 192: Promotion et développement d’une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail);

– orientation no 193: Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail);

– orientation no 194: Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail);